



COMMUNE DE BOUVIERES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2023

La réunion a débuté à 20 h 30 sous la présidence de Philippe REYNAUD, Maire.

Etaient présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Jean-Noël PETITJEAN est désigné comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
- 2°) Budget principal : DM n° 1
- 3°) Maison Brun : mise en location, renouvellement terrain ou pas
- 4°) Maison Garaix : point sur la vente et possibilité de rajouter un bout de terrain.
- 5°) Bilan été 2023 : marché saisonnier, camping.
- 6°) Recensement de la population : année 2024
- 7°) Projet de rénovation de l'école : compte rendu de la réunion du 1er septembre
- 8°) Questions diverses et informations

1°) Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

2°) Budget principal

Délibération n° DE_2023_019 -Décisions modificatives n° 1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	9260.00	
6282	Frais de gardiennage	-19139.00	
65568	Autres contributions	11320.00	
744	FCTVA		705.00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)		15.00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières		721.00
TOTAL :		1441.00	1441.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
212	Agencements et aménagements de terrains	-2000.00	
2131	Bâtiments publics	10008.00	
2132	Bâtiments privés	125000.00	
2138	Autres constructions	-125000.00	
2152	Installations de voirie	10050.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	16763.00	
2328	Autres immobilisations incorporelles	-10000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		9260.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1.00
1322	Subv. non transf. Régions		4105.00
1323	Subv. non transf. Départements		6975.00
1345	Amendes radars automatiques et de police		4480.00
TOTAL :		24821.00	24821.00
TOTAL :		26262.00	26262.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3°) Maison Brun : mise en location, renouvellement terrain ou pas

Le locataire vient de restituer le logement « Maison Brun », nous pouvons désormais remettre en location ce logement.

Actuellement la commission logement a reçu trois dossiers dont une personne est de bouvières. Le Conseil Municipal désire attendre quelques mois avant de se prononcer pour la remise en location.

Il s'agit également de prendre une décision concernant le terrain attenant à cette location. Certains locataires ne désirent pas forcément s'occuper du terrain. Certains Conseillers proposent de partager se terrain à plusieurs locataires.

4°) Maison garaix : point sur la vente et possibilités de rajouter un bout de terrain

Les deux agences immobilières ont reçu en tout 7 visites. Le point faible est l'absence de terrain.

Le Conseil Municipal décide le découpage de la parcelle située derrière cette maison afin de l'afficher à la vente avec la « Maison Garaix ».

Monsieur Le Maire s'engage à contacter un géomètre pour procéder au découpage de cette parcelle

DE_2023_020 - Vente maison garaix - Ajout d'un terrain

Le Maire expose avoir pris contact avec les 2 agents immobiliers qui s'occupent de la vente du bien "Maison Garaix" pour connaître les raisons qui font que ce bâtiment n'est toujours pas vendu.

Le premier critère est l'absence de terrain et le 2ème, l'importance des travaux au vu du prix, d'autant qu'aujourd'hui les taux d'intérêt ont fortement augmenté ainsi que les matériaux.

Il propose de rajouter avec la vente de la maison un morceau de terrain.

Il présente une vue cadastral de la parcelle B188 de 9200 m2 appartenant à la commune et à proximité du bien, qui pourrait être divisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de diviser la parcelle B188

CHARGE le Maire de contacter un géomètre pour procéder à la réalisation du document d'arpentage

DIT que la parcelle créée d'une surface raisonnable de 400 à 600 m² sera adjointe à la vente de la maison Garaix

5°) Bilan été 2023 : marché saisonnier, camping.

Jean-Marc GRANCONATO estime que le marché s'est déroulé dans de bonnes conditions comme les années précédentes : les exposants ont bien participé. Le seul bémol est la présence de la clientèle plus faible et peu tonique.

Romain MAGAND est satisfait de la prestation d'Osez et notamment de la programmation musicale qui fut présente chaque mardi.

Jean-Noël PETITJEAN : les exposants étaient bien présent et satisfait de la saison ; toutefois il manque toujours des vendeurs de fruits et peut-être qu'il faudrait un boulanger supplémentaire.

Philippe REYNAUD : le camping a bien fonctionné puisque les recettes restent au dessus des 3000€ pour la saison. Les campeurs sont satisfaits, notamment les gens de passage comme les vélos, la simplicité de la formule séduit fortement. Il faudra songer à reprendre la liste des travaux rédigés l'année dernière.

5°) Recensement de la population : année 2024

La période de recensement est fixée du 18 janvier au 1^{er} février 2024.

6°) Projet de rénovation de l'école : compte rendu de la réunion du 1er septembre

Philippe REYNAUD résume la réunion du 1^{er} septembre 2023 avec l'architecte, nous avons travaillé sur les trois esquisses proposées.

Jean-Noël PETITJEAN : les trois esquisses présentaient des degrés de modifications différentes. La première exposait des transformations mineurs, sans changement de système de fonctionnement de la Mairie : ouverture plus large sur la cour, aménagement d'un espace « préparation de repas rapide », rénovation des toilettes, enlèvement de la cloison entre la salle principale et le couloir actuelle.

La deuxième solution intégrait la rénovation de l'espace Mairie (secrétariat et salle du Conseil) en plus des aménagements de la première esquisse.

La troisième bouleverse complètement la configuration de la Mairie : déplacement de l'entrée, mutualisation de tous les espaces : salle de réunion, espace sanitaire. Le secrétariat déplacé dans la salle du Conseil actuel.

Les points principaux débattus non complètement résolus sont :

la mutualisation des espaces : salle communale (salle des fêtes / réunion du Conseil Municipal / Activités associative). Sachant qu'actuellement nous ne pouvons pas accueillir un public au réunion du Conseil Municipal.

mutualisation de l'espace sanitaire avec accès multiples. La cour faut-il garder des places de parking, matérialisation des places de parking le long du Roubion devant la Mairie.

Une autre réunion est prévue le 13 septembre 2023 avec le cabinet d'architecture.

7°) Questions diverses et informations

Philippe REYNAUD :

- le Syndicat du Roubion est en train de nettoyer les rives de « La Guisande » et du « Vallat de Roussille ».

- l'étanchéité des margelles de la Mairie est en cours.

- le montage de la passerelle au-dessus du Roubion a débuté : le 1^{er} élément est posé.

- le 16 septembre 2023 le moto-club « Chin Gouffi » de Château-Arnaud invite les Conseillers à leur apéritif (comme ils l'ont fait l'année passée).

- le vendredi 15 septembre 2023 la Drômoise passe par Bouvières (le matin). Les cyclistes descendront le col « La Sauce » et remonteront vers le col « Lescou » (220 participants pour cette première journée).

- une semaine sur la médiation est organisé à Bourdeaux du 9 au 15 octobre 2023. La personne se propose de passer à Bouvières.

Jean-Noël PETITJEAN : revient sur le marché et pense qu'il serait nécessaire de balayer la place devant la Mairie. Cette place soulève beaucoup de poussière. Cette poussière provient du sable déposé pour « la fête votive ».

En même temps que le balayage nous pourrions prévoir une matérialisation des places de parking le long du Roubion.

Romain MAGAND estime qu'il n'y a pas beaucoup de poussière.

Damian PATUREL pense qu'il faudrait faire passer un camion balai avant de commencer le marché et après la fête du 15 août. Le gérant du bar se plaint également de la poussière qui couvre la terrasse lorsqu'il y a du vent.

Sandra GOVIN :

- il serait peut-être nécessaire de faire une information plus soutenue concernant la ressource en eau de la commune. L'affichage des niveaux d'eau par source comparés aux années précédentes permettraient de marquer beaucoup plus les esprits.

- l'air de pic-nique près de Peyrache est très sale. Qui doit le faire ? (Damien BOMPARD confirme que cela relève de l'équipement et que Sandre peut les informer).

- la commission agriculture de la CCDB : les participants ont évoqué les difficultés de concilier les activités de pastoralisme et les activités de loisir (notamment les promeneurs qui passent dans les zones privées sans respecter forcément l'environnement). Le problème réside dans les propositions de parcours des applications mobiles qui ne tiennent pas compte des espaces agricoles. L'autre sujet concerne le recensement des friches. Le constat est que cette partie du département en a très peu. Les agriculteurs qui voudraient s'installer ne le peuvent pas en raison de cette état de fait, mais également que les fermes à vendre font l'objet de spéculation importante. Le département se trouve dans la même situation que les parties du territoire voisin comme le Lubéron où aucun agriculteur ne peut s'installer. Il serait peut-être nécessaire de sensibiliser la population sur cette problématique de nos communes.

Philippe REYNAUD : La départementale 70 en direction de Bourdeaux a été refaite mais les accotements ne sont pas stabilisés (voir dangereux pour la circulation). Un courrier de signalement a été envoyé aux services de la DDE ;

Le prochain conseil est fixé au 17 octobre 2023.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h30

Le Maire

Philippe REYNAUD

Le secrétaire de séance

Jean-Noël PETITJEAN